

CONSEIL DE QUARTIER DU 20 AVRIL 2017
GARENNE / FORET / ERMITAGE
(Centre social Saint Exupéry)

Ouverture de la séance par Monsieur le Président du Conseil de quartier à 20h30 :

Eric MAGADOUX

Conseiller municipal délégué en charge des commerces

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE FORMULE :

Par petits groupes (10/12 personnes), les participants sont invités à réfléchir autour de 3 questions :

1. Quelle est l'identité de votre quartier ?
2. Quelle a été la mesure /décision la plus marquante pour le quartier au cours des trois dernières années ?
3. Quelle est votre attente principale pour le quartier pour les trois prochaines années ?

Chaque participant répond d'abord personnellement puis le groupe est invité à réagir sur ce que chacun a écrit. Un rapporteur est ensuite chargé de synthétiser et de présenter à l'ensemble du Conseil de quartier la réponse du groupe à chacune des questions.

En fin de réunion, un retour sur les doléances formulées lors du Conseil de quartier de l'automne 2016 est effectué.

I. IDENTITE DU QUARTIER

L'identité du quartier du quartier est tout d'abord définie par son urbanisme, qui mélange les grands immeubles de la résidence La Forêt et les secteurs pavillonnaires environnants.

La cadre de vie est considéré agréable, naturel, en raison de la proximité de la Forêt de Sénart, pratique, grâce aux commerces de proximité, et tranquille.

Pour résumer, les habitants se sentent bien dans leur quartier, intégrés dans la ville, et sont heureux d'y vivre.

II. MESURE / DECISION MARQUANTE

L'augmentation de l'offre de transport en bus est unanimement saluée, de même que l'amélioration de la propreté et de la sécurité.

Les rénovations urbaines (telles que celles du chemin du Dessous du Luet et de la rue de la Justice), ainsi que l'importance accordée au fleurissement sont également fortement appréciées.

III. ATTENTE PRINCIPALE

La poursuite du déploiement de la vidéoprotection et des rénovations urbaines sont fortement attendues. En outre, les habitants sont attentifs au devenir du centre commercial de La Forêt.

RETOUR SUR LES DOLEANCES DU PRECEDENT CONSEIL DE QUARTIER

(N. B. : Partie non présentée en séance)

1. Des véhicules sont régulièrement stationnés dans la rue de la Justice, près de La Roseraie, en-dehors des emplacements autorisés, entraînant une gêne.
 - **Engagement** : La police municipale effectuera régulièrement des patrouilles et verbalisera si nécessaire.
 - **Suivi** : La police municipale patrouille régulièrement.
2. Il semblerait que les caméras de vidéoprotection installées à la Forêt ne fonctionnent pas ou soient mal installées.
 - **Engagement** : Les caméras concernées seront vérifiées, repositionnées et réparées le cas échéant.
 - **Suivi** : Toutes les caméras de vidéoprotection fonctionnent normalement, celles de la Ville comme celles du bailleur. De plus, le report des images des caméras du bailleur vers le CSU municipal est en cours.
3. Le Bois Renaud est sale. Qui doit le nettoyer ?
 - **Engagement** : Son nettoyage relève de l'ONF, qui sera relancée.
 - **Suivi** : Après étude du plan cadastral (cf ci-après) une petite parcelle relève de la Ville et est régulièrement nettoyée par nos services. Pour le reste, le nettoyage relève bien de l'ONF qui a été saisie et s'est engagée à intervenir régulièrement.

